



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/938

Approbation d'une convention avec l'ENS Lyon et l'association des Amis du Musée des beaux-arts de Lyon pour la numérisation des revues du musée éditées depuis 1952

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 8 JUILLET 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVAL (pouvoir à Mme AUGÉY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/938 - APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC L'ENS LYON  
ET L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE DES BEAUX-  
ARTS DE LYON POUR LA NUMERISATION DES REVUES  
DU MUSEE EDITEES DEPUIS 1952 (DIRECTION DES  
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

L'Association des Amis des beaux - arts de Lyon a édité de 1952 à 2006, sous la responsabilité scientifique du Musée des beaux - arts de Lyon des revues intitulées au fil du temps bulletin des musées lyonnais, bulletin des musées et monuments lyonnais et cahiers du Musée des beaux - arts de Lyon.

Afin de garder la pérennité de ses revues et de les rendre disponibles au plus grand nombre, il a été décidé de numériser l'ensemble des revues.

Le portail Persée ([www.persee.fr](http://www.persee.fr)) est une initiative publique, conçue, développée et maintenue par un service de l'Université de Lyon, du CNRS et de l'ENS de Lyon qui bénéficie du soutien du Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il s'agit d'un portail de diffusion de publications scientifiques, principalement dans le domaine des sciences humaines et sociales mais aussi des sciences de la terre et de l'environnement.

Le programme Persée remplit des missions de numérisation, de diffusion électronique et d'archivage pérenne de documents scientifiques en collaboration avec le Centre informatique national de l'enseignement supérieur.

Le Musée des beaux - arts, l'association des Amis des beaux - arts et l'ENS de Lyon se sont rapprochés afin de réaliser la numérisation de ces revues.

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de cette numérisation et diffusion sur le portail Persée, à titre gracieux.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville  
- Vie étudiante ;

**DELIBERE**

- 1- La convention établie entre l'association les Amis du musée des Beaux-Arts, la Ville de Lyon/Musée des beaux - arts et l'ENS Lyon est approuvée.

- 2- M. le Maire est autorisé à signer la présente convention et tous les documents afférents.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET